



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE



**Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation et  
l'agriculture**

TIM/2000/3  
FO: EFC/00/4  
4 septembre 2000

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE  
POUR L'EUROPE

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

COMITÉ DU BOIS  
Cinquante-huitième session

COMMISSION EUROPÉENNE DES FORÊTS  
Trentième session

**RÉUNION COMMUNE**

Siège de la FAO, Rome  
9-13 octobre 2000

**Dialogue international sur les forêts,  
appui aux mécanismes mondiaux et régionaux**

(Point 6 de l'ordre du jour provisoire)

Note du secrétariat

Les objectifs du présent document sont les suivants :

- Présenter les progrès du dialogue sur la gestion durable des forêts aux niveaux mondial et régional;
- Décrire comment le Comité et la Commission contribuent à la réalisation de cet objectif par le biais de leur programme intégré;
- Inviter la réunion commune à réaffirmer son engagement en faveur de la gestion durable des forêts dans la région;
- Inviter la réunion commune à se pencher sur l'orientation stratégique du programme de travail (point 10 de l'ordre du jour) et à s'assurer qu'il tend vers les bons objectifs.

## **Introduction**

1. À la dernière réunion commune qu'ils ont tenue à Rome, en 1993, le Comité du bois de la CEE et la Commission européenne des forêts de la FAO se sont accordés à donner le rang de priorité le plus élevé à l'appui à la gestion durable des forêts dans la région. Ils ont décidé de dédier la plus grande partie de leur programme intégré à "la surveillance et l'analyse de la gestion durable des forêts dans la région". Depuis, le Comité et la Commission réaffirment régulièrement cette orientation stratégique, qui s'inscrit dans la droite ligne de la vision stratégique de la CEE et de la FAO. Chacune de leurs réunions est désormais l'occasion de faire le point sur la contribution qu'ils apportent à la réalisation de ces objectifs, et ils adaptent leur programme de travail en conséquence.
2. Les objectifs du présent document sont les suivants :
  - Présenter les progrès du dialogue sur la gestion durable des forêts aux niveaux mondial et régional;
  - Décrire comment le Comité et la Commission (dénommés ci-après "CEE/FAO") contribuent à la réalisation de cet objectif par le biais de leur programme intégré;
  - Inviter la réunion commune à réaffirmer son engagement en faveur de la gestion durable des forêts dans la région;
  - Inviter la réunion commune à se pencher sur l'orientation stratégique du programme de travail et à s'assurer qu'il tend vers les bons objectifs (un examen détaillé des éléments du programme devrait faire l'objet du point 10 de l'ordre du jour).

## **Dialogue au niveau mondial**

### **Progrès**

3. À sa session du printemps 2000, le Forum intergouvernemental sur les forêts a achevé ses travaux et a fait rapport à la Commission du développement durable. On peut considérer que son rapport, qui vient s'ajouter à celui de son prédécesseur, le Groupe intergouvernemental sur les forêts, est l'expression du consensus qui se dégage sur la situation actuelle du secteur de la foresterie et du bois et sur ce qui doit être fait au niveau international. En ce qui concerne les modalités de fonctionnement, le Forum intergouvernemental sur les forêts a jugé très positifs les travaux de l'Équipe spéciale interinstitutions sur les forêts, groupe informel dirigé par la FAO, et est convenu de recommander la création du Forum des Nations Unies sur les forêts. On réfléchit actuellement aux modalités de fonctionnement de ce dernier.

### **Contribution de la CEE/FAO**

4. Bien que le Forum intergouvernemental sur les forêts soit d'envergure mondiale, les bureaux du Comité et de la Commission et le Comité du bois réuni à sa session de 1999 ont réfléchi à la manière de promouvoir les actions recommandées par le Forum intergouvernemental par le biais du programme et des activités de la CEE/FAO au niveau régional.
5. Pour atteindre les objectifs du Groupe/Forum intergouvernemental sur les forêts, la CEE/FAO mène actuellement les activités suivantes :

- Enrichissement des connaissances sur l'état actuel des ressources forestières, leur étendue et les changements intervenus dans ce domaine, notamment. À cet égard, *l'Analyse des ressources forestières des zones tempérée et boréale - an 2000*, ou Analyse 2000, qui porte sur les ressources forestières de l'Europe, de la Communauté des États indépendants, de l'Amérique du Nord, de l'Australie, du Japon et de la Nouvelle-Zélande, a été très utile à l'évaluation globale des ressources forestières approuvée par le Forum intergouvernemental;
- Mise au point d'études prospectives (EFSOS), auxquelles le Forum intergouvernemental accorde une place importante (élément de programme II.d vii) : Offre et demande futures de produits forestiers ligneux et non ligneux (et de services forestiers). Ces études prennent en compte les recommandations du Forum dans ce domaine;
- Aide apportée à la FAO pour le suivi des programmes forestiers nationaux en Europe (se reporter également à l'examen des rapports nationaux prévu au titre du point 3 de l'ordre du jour);
- Contribution à l'effort mondial visant à ce que "les données nationales soient publiées à temps et soient précises [et] comparables sur le plan international" et à "éviter les doubles emplois en utilisant, lorsqu'il y a lieu, les systèmes de communication existants des organisations et instruments internationaux, et en harmonisant, si possible, les systèmes existants de suivi et d'établissement des rapports". Deux instruments principaux sont chargés de ces activités permanentes prioritaires : le Groupe de travail intersecrétariats des statistiques du secteur forestier et le Groupe de travail mixte FAO/CEE de l'économie forestière et des statistiques des forêts. Les résultats de leurs travaux sont publiés dans le *Bulletin du bois* et peuvent être consultés sur les sites Web de la CEE/FAO et de la FAO (ainsi que sur les sites d'organisations partenaires). (Élément de programme I.b) : Suivi des progrès de l'application des mesures proposées par le Groupe intergouvernemental sur les forêts);
- Sous le titre "Commerce et environnement" (élément de programme II.b)), la CEE/FAO suit les marchés des produits forestiers certifiés, par le biais de la *Revue annuelle du marché* et du débat annuel sur les marchés. Un débat sur le thème spécial consacré aux problèmes commerciaux et environnementaux a eu lieu à la session de 1999 du Comité du bois (voir ECE/TIM/DP/18). On rédige actuellement des propositions en vue d'approfondir les travaux sur le commerce et l'environnement, et celles-ci seront soumises à l'examen de la réunion commune;
- Le Forum intergouvernemental sur les forêts prie les pays et les organisations de "promouvoir une participation efficace de toutes les parties intéressées à la prise de décisions sur la gestion des forêts" (élément de programme II.d i)). Une équipe du Comité mixte FAO/CEE/OIT a préparé un rapport sur le sujet, qui sera utilisé dans le cadre du processus de la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe (voir ci-dessous);
- De la même façon, plusieurs documents du Forum intergouvernemental sur les forêts suggèrent d'accorder une place plus importante aux femmes dans la foresterie.

Ce thème fera l'objet d'un séminaire qui se tiendra en 2001 au Portugal;

- Le Forum intergouvernemental sur les forêts a souligné la nécessité de "mettre au point des notions, définitions et termes clefs communs qui soient applicables au régime de conservation des forêts à l'intérieur et à l'extérieur des zones protégées". L'enquête sur les zones protégées, entreprise en collaboration avec la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe en vue de compléter les connaissances présentées dans l'Analyse 2000, tend vers cet objectif : les méthodes utilisées sont en effet quasiment identiques à celles que préconise d'utiliser le Forum intergouvernemental sur les forêts;
- Le Forum demande aux gouvernements, aux organisations internationales et aux ONG de [mettre en œuvre] "des activités visant à sensibiliser davantage le public aux avantages directs et indirects provenant des forêts". L'Équipe CEE/FAO de spécialistes des relations publiques constitue l'une des rares actions internationales dans le domaine des relations publiques et son travail est très appréciable;
- Le Forum prie également les pays et les organisations de "stimuler et promouvoir l'utilisation rationnelle du bois en tant que matériau respectueux de l'environnement et renouvelable". Il a été décidé à la session de 1999 du Comité de convoquer une réunion sur ce thème, et le secrétariat cherche actuellement un pays pour l'accueillir.

### **Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe**

6. À la Conférence de Lisbonne, en 1998, les ministres ont approuvé une déclaration générale et deux résolutions, dont l'une porte sur les aspects socioéconomiques de la gestion forestière durable et l'autre sur les recommandations opérationnelles pour la gestion durable des forêts.

7. On trouvera ci-après les principales contributions de la CEE/FAO à la Conférence de Lisbonne : fourniture des résultats intermédiaires de l'Analyse 2000 sous la forme d'indicateurs quantitatifs de la gestion durable des forêts dans la région, publication d'un rapport sur la mise en œuvre de la résolution H3 sur la coopération forestière avec les pays à économie en transition et travaux du Comité mixte sur les aspects socioéconomiques de la foresterie, qui ont servi de base à la rédaction de la résolution L1.

8. Depuis la Conférence de Lisbonne, la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe a axé son travail sur la mise en œuvre des deux résolutions de Lisbonne et des résolutions adoptées lors de conférences antérieures. Un programme de travail a été mis au point qui présente, dans un cadre intégré, les activités de suivi de la Conférence de Lisbonne et des conférences précédentes. Les éléments du programme de travail ne se limitent pas uniquement à ceux que la Conférence ministérielle est chargée de mettre en œuvre par le biais de réunions ou d'actions menées par le Groupe de liaison : ils tiennent également compte des activités que d'autres organisations, la CEE/FAO notamment, mettent en œuvre pour réaliser les objectifs du programme de travail.

9. Les activités de la CEE/FAO faisant partie du programme de travail de la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe sont les suivantes (dans l'ordre du programme) :

Domaine d'action	Action	Acteurs	Remarques
Relations publiques	Forum international de responsables des communications	Équipe CEE/FAO de spécialistes des relations publiques	Septembre 2000
Relations publiques	Forum sur la forêt et la société en Europe	Équipe CEE/FAO de spécialistes des relations publiques	Reporté à une date ultérieure
Participation du public	Préciser la notion de "participation" et définir un cadre conceptuel	Équipe FAO/CEE/OIT de spécialistes de la participation et des partenariats dans le secteur de la foresterie	Rapport prévu pour l'été 2000
Éducation	Séminaire sur "La foresterie à la rencontre du public"	Comité mixte FAO/CEE/OIT	Septembre 2001, Suisse
Bois et substituts du bois en relation avec d'autres secteurs	Publication du rapport intitulé "L'environnement concurrentiel pour les produits et les emballages papier"	Équipe FAO/CEE de spécialistes des relations publiques	Publié en 1999
Formation, éducation et questions relatives à la sexospécificité	Atelier sur la réduction de l'impact de l'exploitation forestière sur les écosystèmes	Équipe du Comité mixte FAO/CEE/OIT	Atelier tenu en 1999 Rapport final en 2000
Formation, éducation et questions relatives à la sexospécificité	Atelier sur les nouvelles tendances de la récolte du bois à l'aide de grues à câble	Comité mixte FAO/CEE/OIT	Autriche, juin 2001
Formation, éducation et questions relatives à la sexospécificité	Atelier sur les systèmes d'information en sylviculture	Comité mixte FAO/CEE/OIT	Tenu en Finlande, juin 2000
Formation, éducation et questions relatives à la sexospécificité	Séminaire sur le rôle des femmes dans le secteur de la foresterie	Comité mixte FAO/CEE/OIT	Portugal, avril 2001
Pays en transition	Poursuite des activités d'assistance aux pays en transition en matière de foresterie, en particulier développement de la base de données en format Access relative à la résolution H3 sur les projets d'assistance	Équipe de spécialistes responsables de l'assistance aux pays en transition	Été 2000 : mise à jour de la base de données
Pays en transition	Atelier permettant aux pays en transition vers l'économie de marché d'échanger des informations et des données d'expérience et de débattre de leurs principaux sujets de préoccupation	Pologne, en coopération avec la CEE/FAO et le Groupe de liaison de Vienne	Prévu pour 2001
Diversité biologique et paysagère	Enquête sur les zones forestières protégées (questionnaire, analyse, réunion)	CEE/FAO, en coopération avec COST E4 et le Groupe de liaison de Vienne	Réponses au questionnaire reçues; réunion analytique prévue pour septembre 2000
Amélioration des indicateurs paneuropéens de la gestion durable des forêts	Évaluation des indicateurs existants en fonction de l'ensemble des critères paneuropéens	Groupe de liaison de Vienne, en coopération avec des organes scientifiques et techniques, notamment la CEE/FAO	

10. Ainsi, environ un tiers des éléments du programme de la Conférence ministérielle (14 sur 41) sont mis en œuvre par la CEE/FAO, seule ou en collaboration avec des partenaires.

11. Du fait de l'étendue et de la complexité de leur coopération, la CEE/FAO et la Conférence ministérielle doivent communiquer efficacement et planifier conjointement leurs activités. De ce fait, le Chef de la Section du bois est invité à assister aux réunions du Comité général de coordination de la Conférence ministérielle et le responsable du Groupe de liaison prend part aux réunions des bureaux du Comité et de la Commission. Vu le rôle croissant que joue le Comité mixte FAO/CEE/OIT dans la mise en œuvre du programme de travail de la Conférence ministérielle, le Groupe de liaison est également invité à participer à l'avenir aux réunions du Comité mixte et de son comité de direction. Le Groupe de liaison a en outre participé récemment à une réunion de l'équipe chargée de l'Analyse, et notamment au débat sur les besoins futurs en matière d'information.

### **Processus de Montréal**

12. On pense qu'il est possible d'intensifier la coopération entre la CEE/FAO et le processus de Montréal. Trois des plus grands pays du processus de Montréal - Canada, États-Unis d'Amérique et Russie - sont membres de la CEE et trois autres - Australie, Japon et Nouvelle-Zélande - participent à l'Analyse 2000. Le secrétariat estime que les données communiquées sur ces pays par les correspondants nationaux de l'Analyse 2000 - données comparables sur le plan international et précises - peuvent être utiles aux travaux du processus de Montréal sur les indicateurs de la gestion durable des forêts. Des liens informels se sont d'ailleurs tissés avec des participants au processus de Montréal; en outre, la Conférence ministérielle et le processus de Montréal se sont rapprochés. Toutefois, malgré la bonne volonté de toutes les parties concernées, les résultats concrets sont encore peu nombreux, et ce, parce que l'Analyse 2000 et les premiers rapports provisoires du processus de Montréal doivent être achevés, et aussi parce que, faute de moyens, les secrétariats concernés ne peuvent assurer la coordination des activités ni prévoir de réunions communes.

13. La réunion commune, et en particulier les représentants des pays du processus de Montréal, est invitée à dire l'importance qu'elle accorde à l'intensification de la coopération avec le processus de Montréal et à exposer les orientations que peut prendre cette coopération.

### **Conclusions**

14. La situation peut être résumée comme suit :

- Un grand nombre des activités de la CEE/FAO sont parfaitement conformes aux grands axes énoncés par le Forum/Groupe intergouvernemental sur les forêts, et partagent avec les éléments essentiels de la gestion durable des forêts au niveau international les mêmes concepts généraux;
- La coopération qui s'est instaurée au niveau régional avec la Conférence ministérielle peut être qualifiée de très étroite et mutuellement avantageuse;
- Il est possible d'améliorer la coopération avec le processus de Montréal.

15. La réunion commune est invitée à examiner le rôle que joue la CEE/FAO en vue de réaliser les objectifs de la gestion durable des forêts aux niveaux mondial et régional, et à suggérer d'éventuelles modifications. Toute décision adoptée au titre de ce point de l'ordre du jour sera prise en considération dans le programme de travail (point 10 de l'ordre du jour).

16. Pour alimenter le débat, le secrétariat avance les observations et questions ci-après :

- Dans le domaine de la foresterie, la communication est-elle suffisante entre les niveaux mondial et régional ? On ne sait pas encore précisément dans quelle mesure les travaux appréciables entrepris au niveau régional, par la CEE/FAO ou d'autres organisations, sont pris en considération au niveau mondial (exception faite des cas où les acteurs principaux, à savoir les gouvernements, communiquent les résultats de ces travaux). Ne pourrait-on pas créer au sein du Forum des Nations Unies sur les forêts un niveau régional, tout au moins prévoir un moyen de mettre en relation les niveaux régional et mondial ?
- Au niveau mondial, la coordination informelle des activités des organisations internationales, assurée par l'Équipe spéciale interinstitutions sur les forêts, que dirige la FAO, s'est révélée très fructueuse. Un tel modèle ne pourrait-il pas être transposé au niveau régional, en réunissant par exemple toutes les organisations internationales œuvrant dans le domaine de la foresterie au niveau européen pour qu'elles puissent échanger des informations en matière de planification et chercher des synergies entre leurs activités ?
- Du fait qu'un large consensus s'est dégagé au niveau mondial sur la nature de la gestion durable des forêts, comme il ressort de la documentation du Groupe/Forum intergouvernemental sur les forêts, on met désormais l'accent sur l'application, plutôt que sur la définition, des concepts de la gestion durable des forêts. Que le travail du Comité mixte FAO/CEE/OIT ait été intégré au programme de la Conférence ministérielle en est la preuve. Le travail de la CEE/FAO ne devrait-il pas s'orienter davantage vers l'échange d'informations et de données d'expérience sur l'application des concepts qui sous-tendent la gestion durable des forêts au niveau national ou local (par exemple par l'organisation de séminaires, d'ateliers et d'études) ?
- Pour ce qui est de l'assistance forestière aux pays en transition, la CEE s'intéresse de plus en plus aux pays d'Europe du Sud-Est et d'Asie centrale. Le secteur du bois et de la foresterie y est faible et sans aide extérieure ces pays peuvent participer pleinement aux travaux entrepris au niveau international. Ils n'ont par exemple pas les moyens d'assister aux réunions, et la CEE/FAO n'est pas en mesure de leur accorder des subventions. La CEE/FAO ne peut-elle pas renforcer son assistance à ces pays afin d'y favoriser l'instauration de la gestion durable des forêts, en encourageant par exemple la coopération technique entre les pays à économie en transition ?

17. Les deux dernières questions sont étroitement liées au problème des ressources. Le secrétariat estime que la CEE/FAO a cet avantage d'avoir accès aux données, aux compétences

techniques (dans son domaine d'action principal) et aux réseaux et de disposer d'une méthode de travail souple et simplifiée. Seul le manque de ressources l'empêche de tirer profit de cet avantage. Les ressources extrabudgétaires et les partenariats sont pour beaucoup dans l'amélioration de la précision et de la qualité de l'Analyse, et le secrétariat cherche actuellement à obtenir un appui de ce type pour ses travaux d'analyse des marchés et ses études prospectives. Toutefois, les fonds dont dispose actuellement la CEE/FAO ne lui permettent pas d'appuyer de quelque manière que ce soit un élargissement conséquent des activités de soutien aux pays dans le domaine de la mise en œuvre de la gestion durable des forêts ni de porter assistance aux pays en transition d'Europe du Sud-Est et d'Asie centrale. La réunion commune est invitée à se demander s'il y a lieu de mobiliser des ressources supplémentaires pour ces deux domaines d'action ou s'il appartient à d'autres organisations de s'en charger.

18. Dans ce contexte, il convient de faire les remarques suivantes :

- Les ressources supplémentaires peuvent prendre diverses formes : contribution à un fonds d'affectation spéciale, détachement de personnel vers l'équipe du secrétariat, organisation d'activités données (réunions, enquêtes) et accueil de ces manifestations, ou encore financement des frais de voyage d'experts de pays à économie en transition pour qu'ils puissent participer à des réunions;
- Souvent, les ressources allouées aux travaux de la CEE/FAO ont un "coefficient multiplicateur" élevé en ce sens qu'elles permettent de bénéficier des connaissances techniques des participants à une réunion ou des membres d'une équipe, par exemple, qui ont reçu le financement d'autres organisations. Ainsi, pour le prix relativement modique que représente l'organisation d'un atelier, il est possible de réunir les experts les plus réputés au niveau mondial dans leur domaine, et de profiter largement de leurs connaissances et de leur expérience;
- La CEE/FAO ne semble pas être la mieux placée pour apporter une assistance directe à un pays donné. Certaines institutions plus spécialisées, comme la FAO, sont mieux à même de remplir ce mandat. La CEE/FAO présente d'autres avantages : elle axe davantage ses activités régionales sur la coopération internationale et cherche de plus en plus à aider les pays les plus vulnérables de la région à participer plus activement aux travaux au niveau international, et ce, dans l'intérêt de tous.

-----